



Fédération Française  
de Spéléologie

## **PROJET FEDERAL 2012 - 2016**

L'action de la fédération repose depuis sa création sur l'engagement des bénévoles. Ils sont les piliers du projet fédéral, ils méritent respect et considération. Acteurs indispensables et solidaires, ils contribuent à l'engagement des actions et, par leurs explorations, ils accroissent en permanence le nombre de cavités connues et la connaissance du milieu souterrain.

L'ensemble du projet fédéral a pour ambition de donner à ces bénévoles engagés et passionnés, les moyens de pratiquer la spéléologie et le canyonisme dans un cadre fédéral adapté à l'activité.

La spéléologie est, en effet, une des dernières activités qui permette la découverte de milieux inexplorés. Chaque année, se sont plus de 100 km de nouvelles galeries qui sont découvertes.

L'exploration qui allie performance physique, observation, description (topographie, photos, etc.) et publication est au cœur de ce projet.

Sur l'olympiade 2008-2012, la Fédération s'est dotée de son premier projet fédéral. Celui-ci a permis à la Fédération de se restructurer pour créer les conditions favorables à sa pérennité et à son développement.

Ainsi, il a été possible :

- De réorganiser la FFS au service de l'ensemble de ses membres,
- De mieux définir les rôles et moyens des différents échelons de la Fédération,
- De prendre en compte le développement durable dans la politique fédérale et les actions mises en place,
- De rétablir la situation financière de la fédération suite à la baisse brutale des subventions en 2008
- De revoir en profondeur notre communication,
- De conventionner avec de nouveaux partenaires,
- De mettre en place des outils modernes au service des fédérés,
- De mieux situer la FFS au sein du mouvement sportif et des fédérations de sports de nature.

**Le projet fédéral 2012-2016 a pour ambition à travers les enjeux et objectifs qu'il décline de :**

- Conforter la place de la Fédération au sein des fédérations de sports de nature,
- Valoriser les savoir-faire et les spécificités de la Fédération,
- Développer nos activités en tenant compte de l'évolution de la société en particulier la protection de l'environnement, le financement des actions et la création d'emploi dans les instances fédérales.

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901, agréée par le Ministère chargé des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire) de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

[www.ffspeleo.fr](http://www.ffspeleo.fr)



## UNE FEDERATION AU SERVICE DE SES MEMBRES, AU CŒUR DES SPORTS DE NATURE

Le projet fédéral et les actions qu'il génère s'inscrit dans une démarche de développement durable définie dans l'agenda 21 de la Fédération.

Tout au long de l'olympiade la Fédération Française de Spéléologie devra relever deux défis :

**1 - Engager la Fédération dans des actions qui lui permettront d'assurer sa pérennité afin de conforter sa place et celle de la spéléologie et du canyonisme au sein du mouvement sportif et des acteurs du développement des sports de nature (États, Collectivités, Fédérations) :**

Ce défi requiert que la Fédération puisse s'appuyer sur ses deux activités : la spéléologie et le canyonisme qui sont intimement liés, par leurs valeurs, leur genèse, leur développement, le milieu karstique pour une large part, leur technicité.

Il nécessite que la Fédération augmente ses effectifs, qu'elle ait une politique de développement ambitieuse et engagée respectueuse des milieux de pratique, qu'elle communique davantage sur ses savoirs faire, ses actions, ses formations tout en les améliorant.

Il implique que la Fédération soit reconnue comme acteur incontournable des sports de nature, forte de son expertise et de son rayonnement national et international.

**2 - Garantir l'accès aux sites de pratique :**

Les cavités ou les canyons s'ouvrent dans des espaces ou sites naturels fréquemment concernés par des procédures administratives visant, la préservation de l'environnement, la sécurité, multi usages et a responsabilité des propriétaires. A ce titre les cavités et les canyons peuvent faire l'objet de dispositifs réglementant ou limitant leur accès.

La fédération doit valoriser les actions de découvertes et une pratique responsable et respectueuse du milieu pour garantir l'accès des sites aux pratiquants.

### DEUX PARTICULARITES :

**1 – La Fédération développe à la fois une approche sportive, scientifique et environnementaliste de ses activités qui requiert des connaissances diverses :**

Les pratiquants ont à la fois une pratique sportive et une réelle connaissance scientifique et environnementale de leur milieu d'évolution.

Les explorations génèrent de la connaissance, donc des publications et des analyses qui dépassent largement la simple relation avec le milieu et l'activité sportive.

Cette particularité favorise des liens, des relations avec les universitaires, les établissements publics, les ministères chargés de l'environnement et de la culture, les collectivités territoriales.

**2 - La Fédération gère le secours en milieu souterrain en lien avec l'État :**

La Fédération est agréée par le Ministère de l'Intérieur, seule Fédération sportive à disposer d'une structure qui permet de former ses propres équipes de sauveteurs capables d'intervenir dans n'importe quelle cavité. Dans chaque département concerné, un conseiller technique secours est nommé par arrêté préfectoral.

La Fédération a pour objectif le développement de l'exploration et de la pratique.  
Pour atteindre cet objectif, la Fédération a défini 6 enjeux.



## LES ENJEUX

### **Enjeu n° 1 : Augmenter les adhésions par la promotion des activités fédérales vers tous les publics.**

- Développer le parcours jeune dans toutes les instances fédérales.
- Augmenter le nombre de fédérées féminines.
- Accueillir les pratiquants en famille, les pratiquants seniors, etc...
- Valoriser les plus-values éducatives de la spéléologie et du canyoning pour favoriser leur intégration dans le milieu scolaire ;
- Poursuivre le programme « spéléo et canyon pour tous » afin d'ouvrir l'ensemble de nos activités aux personnes en situation de handicap et de faciliter leur accueil dans les clubs.
- Définir une politique de développement de sentiers karstiques, de pratiques hybrides et de structures artificielles en matière d'apprentissage et de formation.

### **Enjeu n°2 : Créer une structure fédérale de formation et renforcer le haut niveau d'expertise technique de la Fédération.**

- Harmoniser les exigences de formation entre la spéléologie, le canyoning et la plongée souterraine.
- Adapter l'offre de formation aux besoins des structures fédérales.
- Proposer une offre de formation à destination des milieux professionnels.
- Offrir l'expertise de formation de la Fédération aux centres de formation professionnelle.
- Traduire les référentiels de formation en référentiels de compétences.
- Renforcer le travail du Groupe d'Etudes Techniques et mieux communiquer sur ses résultats.

### **Enjeu n° 3 : Améliorer la sécurité des adhérents et des pratiques.**

- Développer la prévention par l'analyse des causes d'accident.
- Développer des études sur les conséquences physiologiques de nos pratiques.
- Assurer les secours en milieu souterrain.
- Obtenir une reconnaissance et un positionnement institutionnel identiques pour toutes les structures secours départementales.

### **Enjeu n° 4 : Valoriser l'expertise de la Fédération sur le plan scientifique, environnemental et de la culture, favoriser un accès raisonné et durable aux sites de pratique.**

- Poursuivre l'inscription de la FFS dans les réseaux de gestion des milieux naturels et anthropiques.
- Former les dirigeants pour qu'ils connaissent et s'approprient les dispositifs réglementaires.
- Développer la formation des pratiquants dans le domaine de la connaissance et de la préservation des milieux de pratique.
- Développer la formation des dirigeants dans l'appropriation des outils fédéraux (OPAESI, Karsteau).
- Inciter les structures fédérales à valoriser les protocoles d'étude d'impact définis par la Fédération en spéléologie et canyoning.
- Créer une structure d'expertise et d'étude de la Fédération.
- Favoriser l'implication des Comités départementaux dans les CDESI (Commissions Départementales des Espaces Sites et Itinéraires).

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901, agréée par le Ministère chargé des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire) de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

#### **Enjeu n° 5 : Poursuivre la réorganisation de la Fédération.**

- Poursuivre la réorganisation consécutive à la mise en œuvre des statuts votés en 2011.
- Renforcer les liens entre le niveau national de la Fédération et les niveaux régionaux, départementaux et locaux.
- Identifier et partager les expériences et les bonnes pratiques des structures locales.
- Accompagner les structures fédérales dans leur projet de création d'emploi.
- Poursuivre l'intégration du canyonisme au sein de la Fédération en lui donnant toute sa place.
- Créer les conditions d'une parité hommes/femmes au sein des instances de la Fédération.
- Pérenniser et améliorer les moyens d'observation et les outils statistiques.

#### **Enjeu n° 6 : définir une stratégie de communication pour rendre visible la Fédération et son action.**

- Réaliser des supports adaptés de présentation de la Fédération et de ses actions.
- Améliorer la couverture presse.
- Utiliser les moyens modernes pour communiquer.
- Développer nos relations avec des structures étrangères au travers d'actions de formations et d'échanges techniques.
- Etre présent et actif dans les instances internationales FSE et UIS.
- Accompagner les projets d'exploration à l'étranger au travers d'un soutien sur la communication et la valorisation des résultats.
- Partager notre expertise avec les pays étrangers.

